

 <p>Agence des aires marines protégées</p>	Relevé de conclusions
	Lieu et date: Nantes, 26 et 27 septembre 2013
	Intitulé de la réunion: Réunions de lancement du projet LIFE+ « Expérimentation pour une gestion concertée et durable de la pêche à pied de loisir »
	Objet du document :
	Date du document : 30 septembre 2013
Rédaction : S. Tachoures / G. Amice / P. Marras Aït-Razouk	
Diffusion : Comité de suivi bénéficiaires associés + Comité de pilotage LIFE PAP	

Sommaire :

- 1) Organisation du projet, aspects administratifs et financiers - Comité de suivi des bénéficiaires associés
- 2) Organisation des actions à court terme, options envisagées - Comité de pilotage

1) Organisation du projet, aspects administratifs et financiers - Comité de suivi des bénéficiaires associés

- **Comités locaux de concertation :**

A organiser entre octobre et fin novembre 2013.

Un diaporama type de présentation du projet sera fourni par l'AAMP pour le 15/10 pour être utilisé par les bénéficiaires associés pour les comités locaux de concertation.

La FNPPSF fournira les contacts des comités départementaux et/ou des associations affiliées sur chaque territoire, afin de faciliter leur participation aux comités locaux de concertation.

- **Contact IFREMER**

Prendre contact rapidement avec l'IFREMER pour échanger avec eux sur les besoins en appuis scientifiques notamment sur la palourde : suivi de gisement sur certains territoires pilotes et action FNPPSF de mobilisation des pêcheurs à pied récréatifs pour le suivi de la dynamique des gisements de palourdes.

- **Co-financement Conservatoire du Littoral :**

Il est prévu que le Conservatoire verse le financement à l'AAMP qui reverse aux bénéficiaires associés via les conventions bénéficiaire coordinateur*bénéficiaire associé. Un accord du contrôleur financier du Conservatoire sera nécessaire.

Une note synthétique de deux pages sera fournie par l'AAMP au CDL pour présenter le projet et exposer le montage financier.

- **Convention bénéficiaire coordinateur*bénéficiaire associé :**

Chaque bénéficiaire regarde l'annexe technique adressée et envoie ses commentaires à l'AAMP + complète cette annexe.

Nouvelle version revue adressée par l'AAMP à chaque bénéficiaire avant le 19 octobre 2013.

Le calendrier des livrables du projet sera revu en raison du retard pris au démarrage (réception de la convention de la CE le 21/08/2013).

Reprendre l'article sur la propriété des données. L'AAMP et le bénéficiaire associé seront copropriétaires des données et productions.

Sur les photos/vidéos, il s'agit de fournir à l'AAMP la libre utilisation des photos/vidéos.

- **Colloque thématique :**

Cf. point 2 sur organisation et thématique retenue.

Ces colloques seront ouverts à l'ensemble des structures intéressées par la pêche à pied de loisir. Les ateliers de travail techniques qui se dérouleront lors des colloques viseront un public plus restreint : bénéficiaires associés et scientifiques notamment.

- **Formation des bénéficiaires associés :**

Herbiers / champs de blocs – formation en salle puis sur site – accompagnement sur site sur la 1^{ère} année

Pour les champs de blocs bretons, protocole opérationnel -> 1^{ère} session formation début 2014

Pour les champs de blocs plus au Sud, sans doute besoin d'adaptations -> déplacement sur le terrain pour étudier la spécificité de ces champs de blocs et adapter le protocole courant 2014

Herbiers : protocole opérationnel assez vite début 2014.

Conventions à finaliser par les bénéficiaires associés pour le suivi des moulières, vers, crevettes (EPMO-GEMEL), bancs d'hermelles (GNB-IFREMER), palourdes (plusieurs sites pilotes).

Partenariats à préciser pour l'action de suivi participatif de la dynamique de population des stocks de palourdes (FNPPSF) : IFREMER, universités ?

VivArmor / IODDE : enquêtes/sensibilisation/retour d'expérience/étude des récoltes/suivi des gisements de coques/comptage-fréquentation

Formation sur site

1^{ère} vague de formation avant la fin de l'année avec les personnels déjà en place.

2^{ème} vague de formation pour le personnel recruté spécialement pour le projet début 2014.

- **Des outils de suivi du projet seront proposés aux bénéficiaires associés, notamment :**

Une feuille de temps (sur la base du modèle fourni par la CE),

Un modèle excel de calendrier des actions et livrables (sur la base du planning de Vivarmor)

Un tableur excel pour le renseignement et suivi des budgets (sur la base du modèle fourni par la CE), un tableur précisant les indicateurs de suivi à renseigner,

Le plan des rapports de suivi (le premier sera particulièrement court) et de diagnostic,

Carnet de bord type pour le suivi des déplacements.

Rappels : la sous-traitance est interdite entre les bénéficiaires associés du projet,

Les factures doivent être débitées avant la fin du projet pour être éligibles aux subventions de la Commission européenne.

Elles doivent porter explicitement la mention du projet. Astuce : glisser le titre du projet dans l'adresse donnée aux fournisseurs et se créer un tampon encreur pour marquer les documents originaux.

Références abrégées, à rappeler sur tous les documents pouvant prouver l'implication des partenaires dans le programme: **LIFE PAPL ENV/FR/316** (compte-rendu de réunion, factures, déclaration de temps de travail, rapports, etc.).

Après vérification dans les dispositions communes, les personnes travaillant moins de 2 jours par mois en moyenne sur le projet sont exemptées de l'enregistrement de leur temps de travail. Il est cependant fortement conseillé de leur faire remplir les feuilles de déclaration de temps de travail, au cas où leur implication dans le projet augmenterait par la suite.

2) Organisation des actions à court terme, options envisagées - Comité de pilotage

- **Composition du comité de pilotage :**

Basé sur le COPIL qui suivait le montage du projet et également les travaux menés par le Conservatoire du Littoral de bilan de la connaissance sur les sites identifiés dans sa stratégie sur le DPM.

Contactez le MNHN pour leur proposer une participation au COPIL et suivi du projet notamment pour ce qui concerne les suivis écologiques, caractérisation de l'état écologique des habitats (champs de blocs, herbiers de zoostères, hermelles).

- **Conseil scientifique et technique :**

Rôle de conseil, la validation est effectuée par le comité de pilotage.

AAMP adressera par thème du projet et éventuellement sous-thèmes (sensibilisation/pédagogie, évaluation des ressources, caractérisation socio-économique des pratiquants/profil, étude de fréquentation) une liste de scientifiques à compléter par les partenaires. Chaque partenaire selon ses compétences et motivations est invité à s'inscrire dans un ou plusieurs thèmes. Le fonctionnement de ce comité se fera à la demande, en fonction des besoins. Les échanges se réaliseront par mail et/ou visio-conférence et/ou conférence téléphonique (en dernier recours réunion, mais si problème de fond pourra être traité dans un atelier d'un colloque thématique).

Quelques thèmes partagés ont fortement émergés :

Suivi des gisements de palourdes,

Méthode de comptage/fréquentation selon la configuration des sites.

- **Prochains comités de pilotage :**

Fin Février-Mars 2014 : en parallèle du séminaire méthodologique sur le suivi et la caractérisation de la pêche récréative organisé par l'AAMP en partenariat notamment avec l'IFREMER et le GIS HOMER.

Sept/octobre 2014 : en parallèle au 1^{er} colloque thématique.

- **1^{er} colloque thématique :**

Sept/octobre 2014

Proposition: Cibler sur le diagnostic des pratiques et pratiquants (enquête / caractérisation socio-économique / étude de fréquentation) -> où en est-on de la pêche à pied de loisir sur le littoral Atlantique / Manche mer du Nord?

En dressant également un état d'avancement des actions sur l'ensemble des volets du projet.

Travaux alimentés par le séminaire méthodologique « suivi et caractérisation de la pêche récréative » CDD 8 mois AAMP (hors financement Life+): reprise cahiers méthodologiques et du travail réalisé par l'ATEN sur le recueil d'expériences des gestionnaires (G. Verbecke) => production de fiches « méthodes » par thématique avec une analyse des avantages/inconvénients/contraintes.

Le thème sera définitivement arrêté lors du prochain COPIL qui se tiendra en parallèle à ce séminaire.

Les participants se sont entendus pour donner une orientation thématique au colloque et fonctionner avec des ateliers de travail qui pourront traiter un autre sujet qu'il serait important à traiter (à définir selon les besoins des partenaires).

- **GT sensibilisation/communication :**

A ce stade **un seul groupe sera mis en place** pour travailler sur les messages nationaux, les outils de sensibilisation de terrain, la stratégie de communication du projet (moyens à mobiliser, périodicité, médias ciblés...).

Co-pilotage AAMP-FNPPSF. Des documents de travail seront envoyés en amont de la réunion. A programmer fin octobre/novembre. La stratégie de communication doit être adoptée pour mars

2014 et les outils de sensibilisation être opérationnels assez rapidement (année 2 : 2014 sera l'année de mise en œuvre de la sensibilisation).

Les messages et les outils existent déjà (FNPPSF [guide], Conservatoire du littoral [exposition nationale réalisée en partenariat avec les membres du COPIL], IODDE, VivArmor [actions de sensibilisation terrain]...), il faut les compiler et les moderniser.

Le logo et la charte graphique devraient voir le jour rapidement (poste infographiste à l'AAMP) : modèles-types où les bénéficiaires pourront insérer les logos des partenaires locaux. Ensuite selon les travaux du GT sensibilisation/communication un maquettage du panel des outils de sensibilisation sera proposé (infographiste AAMP).

Les sujets à traiter par le GT : sollicitation presse locale, nationale, spécialisée, utilisation de vidéos sur le site internet (voir film GNB et EPMO), espace d'expression et d'échange sous forme de forum, transmission d'informations par Facebook et Twitter, choix de la charte graphique unique et du logo, création d'affiches, maquette des panneaux destinés aux AMP édités par les bénéficiaires associés, maquette des outils de sensibilisation, choix des messages, discussion sur l'harmonisation de la réglementation des tailles, concours jeune public, problème réglementaire de l'implantation des panneaux, possibilité de panneaux temporaires pour la période estivale, retour d'expérience lors des enquêtes : quel est le vecteur (panneau, réglette...) qui a le plus marqué le comportement des pêcheurs ?

En parallèle à cet échange sur la sensibilisation a été évoquée la difficulté en raison des différences de réglementation de faire de l'information/sensibilisation sur les tailles minimales auprès des pêcheurs à pied de loisir. Un échange sera programmé sur la question de la réglementation des tailles des espèces pêchées par les pêcheurs à pied de loisir lors d'un prochain COPIL. Cet échange ne pourra voir lieu qu'avec les principaux acteurs/organisations concernées : la DPMA, la FNPPSF, le CNC et le CNPMMEM.

- **Réflexion générale sur les lieux de réunion :**

Essayer au maximum de les tenir dans des lieux centraux, néanmoins les partenaires sont intéressés pour tenir des réunions (au moins des colloques thématiques) proches des territoires de pêche à pied de loisir concernés. Une équité entre partenaires sera recherchée dans le choix des lieux de réunion pour limiter les déplacements.

- **Quel accompagnement des sites associés au projet mais non bénéficiaire du LIFE+, dit sites collaborateurs ?**

Les associations IODDE et VivArmor recherchent des financements auprès de la Fondation de France afin de permettre cet accompagnement. L'Agence étudiera la possibilité d'accompagner également financièrement ces deux associations pour permettre un accompagnement de certains sites non inclus dans le LIFE+

Néanmoins, il est entendu que le LIFE+ a vocation à associer des territoires « hors Life » et à créer une véritable dynamique de réseau. Ils seront notamment associés aux colloques thématiques et les méthodes développées dans le LIFE+ leur seront largement diffusées.